

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230608-DEC2023-057-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°D2023-057**

**Objet : Contrat de maintenance d'une structure artificielle d'escalade**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU les obligations, en matière de sécurité, de faire entretenir régulièrement et de maintenir en état d'utilisation sans risque la structure artificielle d'escalade du gymnase de la Plaine de l'Ain d'Ambérieu-en-Bugey ;

- DECIDE de signer le contrat de maintenance proposé par l'entreprise GRIMPOMANIA fixant les mesures de contrôles et d'entretien de la structure.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juin 2023*

Publiée le **09 JUIN 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 juin 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

